



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 13 novembre 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h30.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN (à partir du 1.1.1), M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1 et jusqu'à 3.6), M. Emile BRIOT (jusqu'à 7.4), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à 7.2), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'à 4.4), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à 4.4), Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'à 7.4), Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN **Beure :** Mme Chantal JARROT **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON (représenté par Mme Maryline VUILLEMIN pour le 6.1 et 6.2) **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI (à partir du 1.1.1) **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crète :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Francois :** Mme Orienne DELAGUE (jusqu'à 4.4), M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucou :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET, Mme Laurence GUIBRET (jusqu'à 7.4) **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN (jusqu'à 3.3) **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : **Besançon :** M. Eric ALAUZET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, Mme Solange JOLY, M. Christophe LIME, Mme Karima ROCHDI, Mme Laetitia SIMON, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Montfaucou :** Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** Mme Pascale HANUS **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ **Roche-lez-Beaupré :** Mme Nicole WEINMAN **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Alain LORIGUET

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET, P. BONTEMPS (jusqu'à 0.3 et à partir du 3.7), Y.M. DAHOUI, D. DARD, B. FALCINELLA, A. GHEZALI, J. GROSERRIN, S. JOLY, C. LIME, C. MICHEL (à partir du 7.3), K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), L. SIMON (jusqu'à 7.4), R. STHAL (à partir du 4.5), I. SUGNY (à partir du 4.5), M. VIENET (à partir du 2.1), A. VIGNOT (jusqu'à 0.3), M. ZEHAF, P. CHANEY, B. ANDREOSSO, O. DELAGUE (à partir du 4.5), C. LINDECKER, P. CORNE, D. PARIS, C. PETER, P. HANUS, C. BITSCHENE, A. SALOMEZ, N. WEINMAN, L. GUIBRET (à partir du 2.1), J. BAVEREL (jusqu'à 0.3)

Mandataires : F. PRESSE, S. WANLIN (jusqu'à 0.3 et à partir du 3.7), D. SCHAUSS, D. POISSENOT, T. MORTON, M. LOYAT, P. BONNET, T. BIZE, E. MAILLOT, P. CURIE (à partir du 7.3), N. BODIN (à partir du 1.1.1), E. BRIOT (jusqu'à 7.4), A. POULIN (à partir du 4.5), C. THIEBAUT (à partir du 4.5), M. SEBBAH (à partir du 2.1), P. JEANNIN (jusqu'à 0.3), A.S. ANDRIANTAVY, C. JARROT, Y. GUYEN, E. PETIT (à partir du 4.5), D. HUOT, J. LOUISON, B. MADOUX, P. CONTOZ, P. DUCHEZEAU, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, J. KRIEGER, A. LORIGUET (à partir du 2.1), L. CROIZIER (jusqu'à 0.3)

Délibération n°2014/002635

Rapport n°3.2 - Projet Proluxury - Demande de financement

Projet Proluxury - Demande de financement

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « Stratégie de développement économique »	Montant BP 2014 : 406 975 € (enveloppe) Montant de l'opération : 40 000 €

Résumé :

Le projet « PROLUXURY » qui succède au programme « SECTO » et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CCIT du Doubs s'adresse aux entreprises, aux établissements de recherche et de formation. Ses objectifs sont de développer sur 3 années l'attractivité du territoire et de l'offre de l'écosystème local dans les services et l'industrie du luxe et du SAV, en apportant aux participants une présentation complète d'un marché, en organisant des rencontres avec des donneurs d'ordres et des experts internationaux et en prospectant les entreprises de ce secteur. Il est proposé de soutenir à hauteur de 40 000 € ce programme d'actions qui s'inscrit dans la stratégie de développement économique du Grand Besançon en faveur du soutien, du développement et de la promotion de la filière luxe.

Le projet triennal « PROLUXURY » dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CCIT du Doubs s'adresse aux entreprises, aux établissements de recherche et de formation. Ses objectifs sont de développer l'attractivité du territoire et de l'offre de l'écosystème local dans les services et l'industrie du luxe et du SAV, en apportant aux participants une présentation complète d'un marché, en organisant des rencontres avec des donneurs d'ordres et des experts internationaux.

A compter de fin 2014, pour une durée de 3 ans, ce programme d'actions succède à « SECTO » également cofinancé par le Grand Besançon, qui aura permis l'organisation de « Temps Sectoriels » dans les secteurs clés du luxe que sont l'horlogerie, la bijouterie-joaillerie et la maroquinerie, et le développement d'affaires pour les entreprises du Grand Besançon.

Chaque année, PROLUXURY proposera :

- un forum sur la question du développement des services dans le luxe, à Besançon, dans les locaux de la CCIT²⁵,
- une étude exclusive de la CCI, présentée à l'occasion du forum,
- trois petits-déjeuners thématiques (à Besançon, à Paris et en Suisse) avec l'intervention d'experts internationaux,
- une hotline CCI : tiers de confiance confidentiel, accompagnement au développement et à l'implantation d'entreprises, mise en relation, recherche de sous-traitants et de prestataires...,
- des ateliers de prospection dans le secteur du luxe.

« PROLUXURY », qui a d'ores et déjà reçu le soutien de la Fédération de l'Horlogerie, s'inscrit dans une double logique : le développement des entreprises et donc de l'emploi, et l'implantation d'entreprises nouvelles par une contribution au renforcement de la notoriété et de l'attractivité du bassin d'emploi du Grand Besançon.

Il est proposé de soutenir ce programme d'actions à hauteur de 40 000 €. Il s'inscrit dans la stratégie de développement économique du Grand Besançon en faveur du soutien, du développement et de la promotion de la filière du luxe (horlogerie, joaillerie-bijouterie, maroquinerie et accessoires).

Budget

CHARGES	En jours	Soit en €, pour 3 ans
Forums et petits déjeuners		
Temps CCI	120	55 200 €
Charges externes		30 000 €
	Total charges	85 200 €
Etudes CCI et prospection		
Temps CCI (en jour)	90	41 400 €
Charges externes		5 000 €
	Total charges	46 400 €
Accompagnement CCI		
Temps CCI	30	13 800 €
Charges externes		5 000 €
	Total charges	18 800 €
Total		
Temps CCI	240	110 400 €
Charges externes		40 000 €
	Total charges	150 400 €

FINANCEMENT	
CCI	110 400 €
CAGB	40 000 €
	150 400 €

Soit en %
73%
27%
100%

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le cofinancement du programme d'actions triennal « Proluxury » à hauteur de 40 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 129
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 24 NOV. 2014



**Convention cadre de partenariat concernant l'appui du
Grand Besançon à la mise en oeuvre du projet
« PROLUXURY »**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 13 novembre 2014, ci-après dénommée « la collectivité » ou la « CAGB »
d'une part,

Et :

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs, représentée par son Président en exercice, Dominique ROY, ci-après dénommée « CCIT du Doubs »,
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Le projet « PROLUXURY » dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CCIT du Doubs s'adresse aux entreprises, aux établissements de recherche et de formation. Ses objectifs sont de développer l'attractivité du bassin d'emplois du Grand Besançon et de l'offre de l'écosystème local dans les services, le SAV dans le secteur du luxe et de l'horlogerie, en organisant des rencontres en présence de donneurs d'ordres et d'experts internationaux.

A compter de fin 2014, d'une durée de 4 ans, ce programme d'actions succède à « SECTO » également cofinancé par le Grand Besançon, qui aura permis l'organisation de Temps Sectoriels dans les secteurs clés du luxe tels que l'horlogerie, la bijouterie-joaillerie ou la maroquinerie et le développement d'affaires pour les entreprises du bassin du Grand Besançon.

« PROLUXURY », qui a dorénavant et déjà reçu le soutien de la Fédération de l'Horlogerie, s'inscrit dans une double logique :

- le développement des entreprises et donc de l'emploi,
- l'implantation d'entreprises nouvelles par une contribution au renforcement de la notoriété et de l'attractivité du bassin d'emploi du Grand Besançon.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon apportera son soutien au projet « PROLUXURY » dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CCIT du Doubs.

Article 2 - Durée de la convention

La convention prendra effet à compter de la date de signature et cessera au plus tard le 31 décembre 2018.

Article 3 - Programme d'actions

Le programme d'actions au titre du projet PROLOXURY est le suivant :

- deux forums sur la question du développement des services dans le luxe et l'horlogerie, à Besançon, dans les locaux de la CCIT du Doubs,
- deux études exclusives de la CCIT du Doubs, présentée à l'occasion du forum,
- des petits-déjeuners thématiques (à Besançon, à Paris ou en Suisse) avec l'intervention d'experts internationaux,
- un accompagnement CCIT du Doubs, tiers de confiance confidentiel : aide au développement et à l'implantation d'entreprises, mise en relation, recherche de sous-traitants et de prestataires...
- des actions de prospection. Dans ce cadre, la CCIT du Doubs et le Grand Besançon échangeront leurs fichiers respectifs de contacts et prospects qualifiés dans les secteurs du luxe (horlogerie, joaillerie, maroquinerie, autres accessoires ...).

Article 4 - Gestion des actions

Au début de chaque année civile, un budget comportant un programme d'actions est établi par la CCIT du Doubs et est porté à la connaissance de la CAGB.

Article 5 - Attribution d'une subvention

La CAGB versera à la CCIT du Doubs une participation financière forfaitaire de 40 000 € pour l'organisation et l'animation du programme « PROLUXURY », et ce dans le cadre des actions citées dans l'article 3 de la présente convention.

Cette subvention sera versée en une seule fois à la signature de la présente convention et avant le 31 décembre 2014, sous réserve de l'échange effectif et concomitant à la demande de subvention, des fichiers cités à l'article 3.

Dans le cas où les actions ne seraient pas organisées telles que prévues à l'article 3, la CAGB sera en droit de demander le remboursement de sa participation financière en appliquant un prorata annuel de remboursement.

Article 6 - Contrôle de l'utilisation des subventions / Information de la CAGB

La CCIT du Doubs transmettra à la CAGB, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos un bilan comptable et un compte rendu du programme d'actions de l'année N-1.

Article 7 - Communication du soutien apporté par la CAGB

La CCIT du Doubs s'engage à valoriser le soutien apporté par la CAGB dans le cadre de ses différentes actions de promotion ou de communication, notamment via son site internet et ses plaquettes institutionnelles.

Article 8 - Responsabilité

La CCIT du Doubs conserve la responsabilité des missions et actions qu'elle exerce, sans que la responsabilité de la CAGB ne puisse être recherchée.

Article 9 - Résiliation

En cas de carence ou de faute caractérisée de l'une ou l'autre des parties, après mise en demeure restée infructueuse pendant trois mois, la convention pourra être résiliée sans préavis.

Article 10 - Contentieux

Les litiges qui pourraient survenir entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seraient soumis à la juridiction du pays et au siège de la partie défenderesse soit Besançon pour la CAGB.

Au préalable, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable permettant de préserver les objectifs énumérés dans l'exposé de la présente convention.

Fait à Besançon, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de la CCIT du Doubs,

Dominique ROY

Le Président de la CAGB,

Jean-Louis FOUSSERET